Image not found or type unknown

Droit de visite et vacances scolaires

Par **lily 94**, le **30/08/2015** à **11:33**

Bonjour,

Je voudrais savoir à quel date dois-je ramener mes enfants ?
Je les ais récuperer le 2 Août et le jugement dit la moitié des vacances scolaires les années pairs et l'autre années impairs ..
Mon ex veut que je lui ramène le 30 août ???

Merci bien cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés